

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2013

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 29 octobre 2013, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, SAINT ANDRE Bernard.

Absents : DUZELLIER Pierre, RIAUX Caroline

1. PRESENTATION DE LA MANIFESTATION DécouVERTE 2014

Le maire rappelle qu'il est proposé à la commune de Ferrières d'accueillir en 2014 la 6^{ème} édition de la manifestation DécouVERTE. Le maire donne la parole à Pascale BLANQUART, agent du Syndicat Mixte de la Montagne Bourbonnaise afin qu'elle présente l'événementiel aux élus du conseil municipal.

Le contexte

Pendant plus d'une décennie, *Écolette* en val de Sioule et *Oxygène* en forêt de Tronçais ont accompagné le développement de la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) dans l'environnement scolaire et ont initié l'ouverture de celles-ci au grand public. Fin 2008, devant la carence d'un évènement semblable sur le secteur Est du département de l'Allier, l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré (USEP) a démarché les instances de la Montagne bourbonnaise, à la recherche d'un porteur de projet. L'Office de Tourisme du Mayet de Montagne a décidé de relever le défi et s'est lancé dans la réalisation de la manifestation *DécouVERTE* avec pour objectifs d'améliorer son image et renforcer ses liens avec les acteurs locaux. Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) de la Montagne bourbonnaise, qui travaille à la coordination de projets à finalité touristique, intervient dans la coordination et en logistique. La Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise (CCMB), dans l'exercice de ses compétences sur les projets structurants pour le territoire, suit l'orientation économique du concept. Le Conseil Général, en tant que chef de file sur le développement maîtrisé des sports de nature, accompagne le territoire dans une bonne gestion de ces loisirs.

Le concept

DécouVERTE développe un concept axé sur trois aspects fondamentaux pour l'équilibre de l'homme : l'activité physique, l'alimentation saine et le respect de la nature productrice.

DécouVERTE est un rendez-vous intergénérationnel et modulable.

DécouVERTE répond aux objectifs de l'Agenda 21 émis par le Département de l'Allier et contribue à la mise en œuvre du dispositif PDESI – CDESI (Plan et commission départemental(e) des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.)

DécouVERTE est une manifestation rendue itinérante afin de renforcer la connaissance et la promotion du territoire.

DécouVERTE est un évènement porté par l'Office de Tourisme du Mayet de Montagne, avec un partenariat acquis des collectivités, de l'Inspection Académique de l'Allier via le réseau sportif et toujours à la recherche de fonds privés.

Le programme

Chaque année, le programme de DécouVERTE évolue selon les sites réceptifs et les dates retenues. C'est un défi supplémentaire dans lequel les organisateurs se sont engagés pour contribuer à la structuration du territoire.

Il est élaboré en concertation avec l'USEP, l'UNSS, les deux communes d'accueil, les encadrants professionnels et les associations, selon un objectif défini ensemble.

Il intègre un volet expérimentation / innovation.

L'événement s'organise sur une semaine au printemps :

- 3 ou 4 jours sont consacrés aux scolaires et le chiffre des participants est plafonné à 650 enfants au total.
- Le samedi est négociable.
- La journée du dimanche est destinée au grand public.
- Des initiatives indépendantes, en phase avec le thème développé, peuvent s'intégrer au programme global et bénéficier de l'écho médiatique.

Les classes volontaires ont la possibilité de réaliser un travail de recherches orientées sur le territoire, sur la base d'un fonds documentaire distribué par l'Office du Tourisme.

Tous les outils pédagogiques et les cartographies, travaillés pour l'occasion, sont attribués aux écoles du réseau rural local, pour un usage libre durant l'année scolaire.

À chaque fois un « fil rouge » thématique sert de lien entre toutes les journées (un mot, un projet...).

Pascale BLANQUART précise que la manifestation pourrait avoir lieu entre le 17 et le 21 juin 2014 autour du thème de « l'évasion ». Elle indique également par ailleurs qu'après avoir reçu l'accord du conseil municipal pour organiser à Ferrières cette nouvelle édition de DécouVERTE, elle se chargera de mobiliser les différents acteurs (mairie, associations, commerçants / producteurs, bénévoles).

Après un échange, le conseil municipal décide de donner son accord pour que s'organise à Ferrières en 2014, la 6^{ème} édition de DécouVERTE.

2. HORAIRES DE LA POSTE

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de La Poste du 14 octobre 2013 précisant les horaires d'ouverture du bureau de Ferrières qui s'appliqueront à compter du 2 décembre 2013.

A savoir : Lundi : 8h30 – 12h / 14h30 – 16h ; Mardi : 8h30 – 12h / 14h45 – 16h15 ;
Mercredi : 8h30 12h / 14h30 – 16h ; Jeudi : 8h30 – 12h / 14h30 – 16h ;
Vendredi : 8h30 – 12h / 14h30 – 16h ; Samedi : Fermé

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2013

Considérant que dans ces nouveaux horaires d'ouverture il est prévu la fermeture du bureau un jour par semaine, en l'occurrence le samedi

Considérant que La Poste est un service public indispensable en zone rurale

Considérant que les horaires d'ouverture actuels du bureau sont adaptés aux besoins des habitants de Ferrières et des communes environnantes

Considérant la volonté des élus et des usagers de maintenir un service public de qualité et de proximité dans nos communes rurales

Considérant par ailleurs le manque de cohérence entre les propos tenus par le Directeur d'Etablissement de Cusset et le Délégué aux relations territoriales pour l'Allier et les décisions prises contre la volonté des élus.

Le conseil municipal de Ferrières sur Sichon :

- réaffirme sa ferme opposition au projet de La Poste en disant NON à toute modification des heures d'ouverture et NON à la fermeture d'un jour par semaine à partir du 2 décembre 2013

- invite par ailleurs tous les usagers qui souhaitent le maintien d'un service public de qualité et de proximité à se mobiliser massivement contre ce projet de La Poste :
- en signant la pétition déposée en Mairie ainsi que dans les différents commerces de Ferrières et des communes environnantes
- en se joignant à la mobilisation organisée devant le bureau de Poste de Ferrières ce samedi 2 novembre 2013 à partir de 10h.

3. CESSION DE TERRAIN

Madame Solange CLOTTEAU a pour projet de faire don à la commune d'un terrain situé entre le chemin de la Gare et la route départementale. Il s'agit de la parcelle cadastrée AR77 d'une contenance de 17 ares 31 centiares. Le maire propose de réaliser cette cession sous la forme d'un acte administratif.

4. RYTHMES SCOLAIRES

Le maire expose au conseil municipal le calendrier départemental qui prévaut pour cette année scolaire concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes à l'école primaire. Il précise que le calendrier tient compte d'un ensemble de contraintes et notamment d'une éventuelle réorganisation des transports scolaires. Le maire présente au conseil municipal le calendrier transmis par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour les écoles comme celle de Ferrières qui appliqueront le réforme des rythmes à la rentrée 2014 :

- **Avant la semaine 47** : transmission à l'IEN du formulaire départemental de proposition d'organisation de la semaine scolaire
- **Semaine 47** : saisine du maire ou du président de l'EPCI par le DASEN pour avis sur l'organisation scolaire qui pourrait être arrêtée. Le maire ou le président de l'EPCI disposera d'un délai de 15 jours pour communiquer son avis au DASEN
- **Semaine 49** : le DASEN arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département
- **Semaine 51** : CDEN au cours duquel sera arrêtée l'organisation du temps scolaire de chaque école.

Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de proposer une organisation de la semaine scolaire en prenant en compte que les transports scolaires seront organisés de la façon suivante :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : arrivée du bus à l'école à 8h55; départ du bus de l'école à 16 h05

mercredi : arrivée du bus à l'école à 8h55; départ du bus de l'école à 11 h 35

Après échange entre les élus présents,

Le conseil municipal décide d'établir comme suit les horaires d'entrée et de sorties des classes :

lundi, mardi : matin 9 h - 12h30 ; après-midi 14h00-16h

mercredi ; matin 9 h - 11h30

jeudi et vendredi : matin 9 h - 12h30 ; après-midi 14h15 -16 h

Cette proposition d'organisation de la semaine scolaire sera abordée dans le cadre du prochain conseil d'école.

5. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la porte du tracteur a été brisée par un projectile lors des travaux de débroussaillage. La commune étant assurée pour les bris de glaces sur les véhicules, GROUPAMA a versée un chèque de 506,29 € représentant les frais

de réparations. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : accepte le remboursement de la somme de 506, 29 € par GROUPAMA et autorise Monsieur Le Maire à encaisser le chèque.

6. AFFAIRES DIVERSES

- indemnité régisseur camping

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le montant des recettes du camping s'élève à 3211, 96 €. Il rappelle que le contrat d'engagement prévoyait une indemnité forfaitaire de 458 € et un intéressement proportionnel aux recettes. Il demande au conseil municipal de fixer l'indemnité définitive à verser à Madame FLEURY Joëlle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : décide d'allouer la somme de 1.070, 65 € comprenant l'indemnité forfaitaire de 458 € et un intéressement aux recettes de 612, 65 €

La séance est levée à 22 h 20
Compte rendu vu par le maire
Rédacteur François FRADIN

Affichage le 8 novembre 2013